



# Fiche signalétique de Chypre

Version actualisée le 27 mai 2009

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

© MINEFE – DGTPE

## Géographie et climat

Chypre ne dispose pas de ressources naturelles, hormis quelques minerais de cuivre, qui est à l'origine du nom de l'île et donne la couleur jaune du drapeau. Ce dernier représente la carte de l'île placée au-dessus de deux branches d'olivier, symbole de paix, sur un fond blanc.

### Données climatiques

Mois	Températures moyennes	
	Min	Max
Janvier	5,4	14,8
Avril	11,8	24,4
Juillet	22,2	36,4
Octobre	15,4	27,6

Source : Cyprus in Figures, édition 2007

Chypre bénéficie d'un climat méditerranéen avec un rythme saisonnier sensiblement marqué : des étés très chauds et secs de la mi-mai à la mi-septembre, des hivers, plutôt instables, de novembre à la mi-mars, séparés par des automnes et des printemps très courts.

## Une île au carrefour de trois continents

Chypre est une île de Méditerranée orientale. Sa longueur maximale est de 240 km d'est en ouest et sa largeur maximale de 100 km du nord au sud. Elle est située à 800 km de la Grèce continentale (380 km de Rhodes), 75 km des côtes turques, 105 km des côtes syriennes et libanaises et 380 km des côtes égyptiennes. C'est la troisième île de Méditerranée, avant la Corse, mais après la Sicile et la Sardaigne. Le territoire de l'île occupe une **superficie de 9251 km<sup>2</sup>**. La totalité fait partie de l'Union européenne, y compris la partie qui n'est pas sous le contrôle effectif de la République de Chypre, depuis l'intervention turque de 1974 (37 % du territoire de l'île, soit 3355 km<sup>2</sup>). En outre, deux bases « souveraines » militaires britanniques situées sur l'île occupent 3 % du territoire. Ses côtes représentent 648 km de rivages. Son point culminant, le mont Olympe, s'élève à 1.952 m.



## Histoire et environnement géopolitique

Chypre conserve des liens forts, notamment économiques, avec le Royaume-Uni, dont elle fut une colonie, ainsi qu'avec la Grèce, dont elle partage la langue.

Le pays reste très vigilant sur les dossiers européens où il est question de la Turquie. Nicosie met régulièrement en avant le fait que la République de Chypre n'est pas reconnue par la Turquie et qu'elle se voit infliger, par exemple, un embargo à l'encontre de ses bateaux à l'entrée des ports turcs.

Chypre est **une île divisée** depuis 1974. Lors

## Une île marquée par les présences étrangères et aujourd'hui divisée

1878	La Grande-Bretagne obtient la tutelle administrative de Chypre, qui reste juridiquement ottomane
1914	Annexion de Chypre par la Grande-Bretagne
1923	La Turquie renonce à Chypre
1925	Chypre devient possession de la Couronne britannique
1931	1 <sup>ère</sup> révolte grecque contre l'occupant anglais
1954	L'ONU est saisie du problème chypriote
1960	Proclamation de l'indépendance de l'île Mgr Makarios prend les fonctions de président de la République de Chypre (bicommunautaire)
1964	Intervention de l'ONU à Chypre suite à des violences intercommunautaires
1974	Coup d'état nationaliste pour l'union de l'île à la Grèce et intervention de l'armée turque

les pouvoirs ont été constitutionnellement partagés entre les Chypriotes grecs et turcs, lesquels représentaient respectivement 82% et 18% de la population. La Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie ont été désignées "puissances garantes" de ce nouvel état bicommunautaire.

Mais, après plusieurs années de tensions entre les deux communautés et en réaction au coup d'Etat de 1974 fomenté par la Grèce et des éléments ultranationalistes chypriotes grecs en vue du rattachement de l'île à sa 'mère patrie', la Turquie intervient militairement au nord de l'île sous couvert de son statut de puissance garante. Les transferts de population consécutifs à cette intervention ont abouti à une séparation des deux communautés.

1975	Proclamation de l'Etat turc fédéré de Chypre
1983	Auto-proclamation de la « République Turque de Chypre Nord » (RTCN), reconnue par la seule Turquie.
1988	Demande d'adhésion à la CEE
1993	Glafcos Clerides élu président de la République, réélu en 1998.
10/11/1998	Ouverture des négociations d'adhésion à l'UE
2003	Tassos Papadopoulos élu président de la République
24/04/2004	Rejet par référendum du plan de réunification proposé par l'ONU
01/05/2004	Entrée de Chypre dans l'UE
01/01/2008	L'euro devient la monnaie officielle de Chypre
24/02/2008	Demetris Christofias élu président de la République

La République de Chypre a intégré l'Union Européenne, le 1er mai 2004, et a adopté l'euro, le 1er janvier 2008.

Depuis l'élection de Demetris Christofias, les pourparlers entre les deux communautés ont repris afin de trouver une solution à la question chypriote. L'acquis communautaire est suspendu dans la partie nord de l'île, occupée par l'armée turque et que le gouvernement ne contrôle plus depuis 1974.

## Démographie

Plus de 500 000 Chypriotes résideraient à l'étranger, dont une grande majorité en Grande-Bretagne, 70 000 en Australie, 50 000 en Afrique (notamment en Afrique du Sud), 50 000 en Amérique du Nord et 1000 en Nouvelle-Zélande

### Population par district (2006)

District	Nb. d'hab. (en milliers)
Nicosie	307,1
Famagouste*	43
Larnaca	130,1
Limassol	223,6
Paphos	74,9

\* Il ne s'agit que de la population du district encore administré par la République de Chypre.

- **Population de la République de Chypre (2008) : 800 000**
- Selon un recensement effectué en 2006, on dénombrait 265.100 habitants dans la partie nord de l'île, dont 110.000 Turcs, y compris ceux ayant une double nationalité (33 000).
- **Croissance démographique (2007) : 1,9 %**
- **Solde migratoire (2007) : + 7390**
- **Densité de population (2007) : 142 hab. /km<sup>2</sup>**
- **Taux de natalité (2007) : 10,9 %**
- **Taux de mortalité (2007) : 6,8 %**
- **Taux d'accroissement naturel (2007) : 4,1 %**
- **Taux de fécondité (2007) : 1,4**
- **Espérance de vie (2005) : 77 ans pour les hommes, 81,7 ans pour les femmes**

Source : *Cyprus in Figures, édition 2008*

## Société et politique

**Membres du conseil des ministres (au 28 février 2008) :**

### Président :

M. Dimitris CHRISTOFIAS (AKEL)

### Ministres :

- **des Affaires Etrangères :**

M. Marcos KYPRIANOU (DIKO)

- **des Communications et Travaux Publics :**

M. Nikos NIKOLAIDES (EDEK)

- **de la Justice et de l'Ordre Public :**

M. Loucas LOUCA (proche AKEL)

- **des Finances :**

M. Charilaos STAVRAKIS (indépendant)

- **de la Santé :**

M. Christos PATSALIDES (DIKO)

## Un Etat démocratique bicommunautaire

### Système politique et institutions

Nom officiel : République de Chypre

### Système légal :

La Constitution de 1960 s'applique même si toutes les dispositions relatives à la participation de la communauté chypriote turque à l'exercice du pouvoir ont été suspendues. Le droit chypriote est par ailleurs largement inspiré du droit britannique.

### Régime politique :

Il s'agit d'un système présidentiel unicaméral. Le président et les députés sont élus pour 5 ans au suffrage universel direct. Le Président de la République détient le pouvoir exécutif et est assisté d'un Conseil des ministres, nommés par lui, dont les postes sont définis par la Constitution.

### Parlement :

**- de l'Intérieur :**

M. Neoclis SYLIKOTIS (AKEL)

**- du Travail et de la Sécurité Sociale :**

Mme Soteroula CHARALAMBOUS (AKEL)

**- de l'Agriculture, des Ressources**

**Naturelles et de l'Environnement :**

M. Michalis POLYNIKIS (EDEK)

**- du Commerce, de l'Industrie et du  
Tourisme :**

M. Antonis PASCHALIDES (DIKO)

**- de la Défense :**

M. Costas PAPACOSTAS (AKEL)

**- de l'Éducation et de la Culture :**

M. Andréas DIMITRIOU (AKEL)

\*\*\*

**Porte-parole du gouvernement :**

M. Stephanos STEPHANOU (AKEL)

**Sous-secrétaire du Président :**

M. Titos Christofides

**Commissaire présidentiel :**

M. George Iacovou

**Directeur du bureau du président :**

M. Vassos Georgiou.

**Commissaire chargé de l'environnement :**

M. Charalambos Theopemptou

Actuellement, 56 députés chypriotes grecs siègent à la chambre des Représentants. Les 24 sièges réservés selon la Constitution aux Chypriotes turcs sont vacants depuis 1963. La majorité des sièges est détenue par la coalition gouvernementale composée du parti néo-communiste AKEL, du parti socialiste EDEK et du parti démocrate DIKO.

Répartition des sièges après les élections du 21 mai 2006 :

- Parti Communiste (AKEL) : 18 sièges
- Rassemblement Démocratique (DISY) : 18 sièges
- Parti Démocratique (DIKO) : 11 sièges
- Parti Socialiste (EDEK-KISOS) : 5 sièges
- Parti européen (EUROKO, droite souverainiste) : 3 sièges
- Mouvement écologiste : 1 siège

Echéances électorales :

- Législatives : 2011
- Présidentielles : 2013

**Religion**

La population chypriote grecque est à 95 % de confession orthodoxe, le reste étant composé de maronites et de catholiques romains.

**Langues**

Le grec et le turc sont les deux langues officielles de la République de Chypre. Cependant, la langue anglaise est très largement répandue et couramment utilisée dans le monde des affaires et dans l'administration.

## Structure économique

**Principaux indicateurs (2008)**

**Taux de croissance :** +3,7%

**PIB :** 16 880,2 M€

**PIB par hab. :** 20 902,9 €

**Taux de chômage :** 4 %

**Inflation :** 4,4 %

**Solde budgétaire :** +1 % du PIB

**Balance commerciale :** - 5 779,2 M€

- Importations : 6 876,6 M€
- Exportations : 1 097,4 M€

**Bal. com. avec la France :** - 282,7 M€

- Importations : 293,9 M€
- Exportations : 11,2 M€

**Déficit de la balance des opérations**

**courantes :** 12,9% du PIB

**Dette souveraine brute :** 49,3% **Indice de**

**Développement humain (PNUD) :** 0,92

## Un pays ouvert sur l'étranger

Avec un PIB par habitant à prix courants de 18 900 € en 2006, équivalent à **93,2 % de la moyenne de l'UE27**, Chypre demeure l'un des plus riches des nouveaux Etats membres de l'Union. Mais son économie est structurellement dépendante de l'extérieur. Ainsi, sa balance commerciale est largement déficitaire. Chypre souffre de son appareil productif limité et concurrencé par les pays émergents, ce qui l'oblige à importer massivement pour assurer les besoins de ses habitants ainsi que des quelques 2,9 millions de touristes (dont 500 000 au Nord) qui viennent visiter "l'île d'Aphrodite" chaque année.

Mais l'île dispose d'autres atouts compensatoires : les domaines touristique, financier et maritime notamment, où elle bénéficie d'une position concurrentielle attractive, séduisent de plus en plus les investisseurs étrangers. Il convient de souligner, en particulier, le dynamisme de l'activité maritime de Chypre. La flotte chypriote se hisse au 10<sup>ème</sup> rang mondial, 3<sup>ème</sup> européen et l'activité de gestion de navires pour le compte de tiers dépasse celle de Hong Kong et de Singapour.

## Renseignements pratiques

**Informations sur Chypre nord**

Conformément au dispositif adopté par l'UE le 29 avril 2004, des mesures ont été arrêtées par les autorités de la République de Chypre afin de faciliter les mouvements de personnes entre les deux parties de l'île.

**Formalités d'entrée sur le territoire**

Chypre étant membre de l'Union européenne depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, aucune autorisation n'est requise pour les citoyens français souhaitant entrer ou résider sur son territoire. Chypre n'a cependant pas encore intégré l'espace Schengen : un passeport ou une carte d'identité doit être systématiquement présenté lors du passage à la frontière.

Les ressortissants des pays de l'UE régulièrement établis sur le territoire de la République de Chypre, où ils sont entrés par un port ou un aéroport de la République de Chypre, peuvent désormais traverser librement la "ligne verte" (ligne de démarcation séparant le territoire contrôlé par la République de Chypre de celui où elle n'est pas en mesure d'exercer sa souveraineté). En revanche, cette facilité n'est (en théorie) pas accordée aux ressortissants européens entrés par un port ou aéroport du Nord, considérés comme points d'accès illégaux. Il existe six points de passage, dont trois à Nicosie.

**Presse en ligne (en anglais) :**

[www.cyprus-mail.com](http://www.cyprus-mail.com)  
[www.cyprusweekly.com.cy](http://www.cyprusweekly.com.cy)  
[www.financialmirror.com](http://www.financialmirror.com)

**Sites utiles :**

[www.cyprus.gov.cy](http://www.cyprus.gov.cy)  
<http://www.mof.gov.cy/mof/cystat/statistics.nsf>  
[www.commerce-chypre.fr](http://www.commerce-chypre.fr)

**Les guides de voyage :**

- Chypre, Guide évasion de Hachette Tourisme
- Le Petit Futé Chypre
- Aux éditions Gallimard : Spiral ou Bibliothèque du Voyageur

Pour plus d'informations sur l'économie et le marché, les clés pour s'implanter ou vendre à Chypre :

consultez le guide  
**« L'essentiel d'un marché »**  
Paru en septembre 2008

Ainsi que le guide-répertoire : **« Comment profiter des opportunités offertes par les projets et investissements cofinancés par l'Union Européenne dans les Nouveaux Etats Membres »** en collaboration avec la mission économique de La Valette, Malte.

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission économique (adresser les demandes à [nicosie@missioneco.org](mailto:nicosie@missioneco.org)).

**Clause de non-responsabilité**

La Mission économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.

**Transports**

- Venir à Chypre : la seule compagnie assurant des liaisons directes Paris-Larnaca est la compagnie nationale Cyprus Airways. On peut cependant recourir à de nombreuses autres compagnies qui proposent des vols avec escale (via Amsterdam, Athènes, Francfort, Londres, Munich, etc.)
- Se déplacer à Chypre : le réseau de transports en commun est peu développé et peu performant. Le taxi est donc le moyen de transport à privilégier, tant pour les déplacements inter qu'intra-urbains. Un trajet Larnaca-Nicosie en taxi coûte environ 45€ (environ 50 km). Les locations de voiture – conduite à gauche ! - sont bon marché.

**Indicatif téléphonique :**

**Vers Chypre :** 00 357

Téléphoner au Nord depuis le Sud : 00 90 + numéro.

Téléphoner au Sud depuis le Nord : 00 357 + numéro.

**Monnaie**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Chypre a adopté l'euro. Le taux de conversation par rapport à l'ancienne monnaie, la livre chypriote, est le suivant : 1 CYP = 1,7086 EUR ou 1 EUR = 0,585274 CYP

**Heure locale**

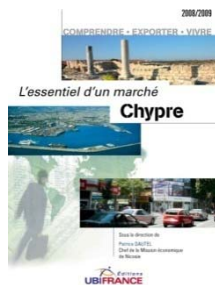
**Fuseau horaire :** GMT + 2. Ainsi, le décalage horaire par rapport à la France est de + 1 heure en hiver comme en été.

**Poids et mesures**

Système métrique

**Courant électrique**

240 volts, monophasé, 50 périodes. Les prises sont aux normes britanniques (trois fiches parallélépipédiques).



**« L'essentiel d'un marché : Chypre »**

Disponible sur le site de la Librairie du Commerce International – UBIFRANCE :

<http://www.ubifrance.fr/infos-marches/librairie.asp>

Auteur : Mission économique de Nicosie

[www.missioneco.org/chypre](http://www.missioneco.org/chypre)

Adresse : 19 Dimosthenous Street  
PO Box 24271 - 1703 NICOSIE (CHYPRE)

Version originale de janvier 2002

Version n°8 du 27 mai 2009, mise à jour par :  
François RENAUD  
Revue par : Patrice DAUTEL



**Ce document est disponible gratuitement sur le site de la Mission Economique**

**<http://www.missioneco.org/chypre> et ne peut être revendu**